



Note de synthèse 2017 – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

CA Sophia Antipolis

Département Alpes Maritimes, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

(176 687 habitants, 48 282 ha, catégorie « intercommunalité »)

Éléments de contexte sur la collectivité

Après une forte croissance de 1970 à 2000 (+70% d'habitants, + 70000 habitants) liée à l'attractivité du littoral et au développement de la technopole de Sophia Antipolis, l'ensemble du territoire connaît depuis une croissance plus modérée autour de 1% en raison notamment du coût du foncier. Depuis la fin des années 90, l'étalement urbain s'est fortement ralenti en raison d'une baisse de la croissance démographique et des évolutions réglementaires des documents d'urbanisme liées à des volontés politiques de freiner le mitage et l'étalement urbain. L'espace urbanisé en 1999 était de 6214 ha, soit 13% de la surface de la CASA. Il est passé à 6924 ha, soit 14% de la CASA en 2009. Soit une augmentation en 10 ans de 10,5 % pour une croissance de 11,3 % d'habitants.

La consommation urbaine s'est faite à 70% à l'intérieur des tâches urbaines existantes et essentiellement sur des espaces agricoles (39%) ou des espaces naturels et agricoles (61%).

Le territoire a la particularité de voir s'appliquer la loi Montagne au Nord (Alpes-Maritimes), la loi Littorale au sud (Méditerranée) ainsi qu'un PPRI.



Fig. 1 / Vue de la CASA © Jonathan Flandin - Natureparif

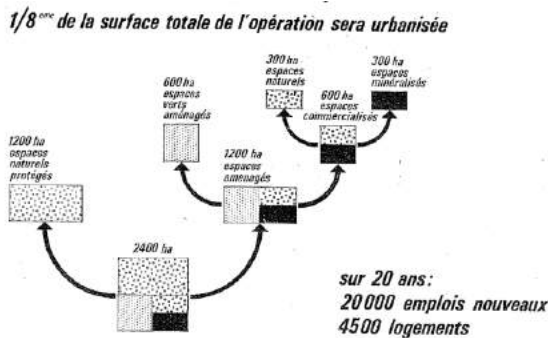
Le SCoT, approuvé en 2008, est en cours de révision. Il fait état notamment des espaces urbanisés et mène en parallèle une démarche de développement plus durable en intégrant : les orientations du Plan Paysage (adopté en juin 2016), les objectifs de préservation et de réhabilitation de la Trame Verte et Bleue (en cours), ainsi que les orientations et le programme d'actions de Développement Durable (en cours).

Cette révision permettra la co-construction et la maîtrise d'un développement territorial durable en lien avec les différentes thématiques communautaires (PDU et PLH). Elle aboutira à une surface urbaine plus maîtrisée, avec une meilleure qualité urbaine, paysagère et environnementale en lien avec les spécificités locales, qui seront traduites dans les PLU.

La charte d'aménagement de la technopole de Sophia Antipolis, appliqué dès 1977, met en avant la préservation des espaces naturels du site. Ainsi sur les 2400 ha du site plus des 2/3 sont conservés en espaces naturels (1600 ha) ou espaces verts aménagés soit 1/8^{ème} seulement de la surface totale est urbanisée.



Note de synthèse 2017 – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis



*quelques chiffres **

Eléments relatifs à la politique globale de la collectivité en faveur de la biodiversité

Situé au cœur des enjeux et projet du territoire, la CASA intègre la biodiversité de plus en plus en amont de ses aménagements, de ses réhabilitations ou de ses constructions d'espaces bâtis ou non bâtis.

Dans la continuité des différentes politiques publiques, la biodiversité est favorisée dans plusieurs domaines :

- l'aménagement du territoire : le premier SCoT identifiait déjà en 2008 des continuités naturelles, précurseurs de la TVB. La biodiversité est largement intégrée à la révision du SCoT (dont les orientations sont définies en lien avec la Trame Verte et Bleue, le Plan Paysage et le Programme de Développement Durable), les opérations d'aménagements communautaires y compris les zones d'activités (qui font l'objet d'inventaires naturalistes faune-flore et qui intègre diverses propositions telles que : jardins familiaux, façades végétalisées), la réalisation d'un transport en commun en site propre du Bus Tram (extinction nocturne, aménagement d'espaces végétaux en pleine terre)

Fig. 2 / Schéma extrait de la charte d'aménagement de la technopole de Sophia Antipolis © CASA

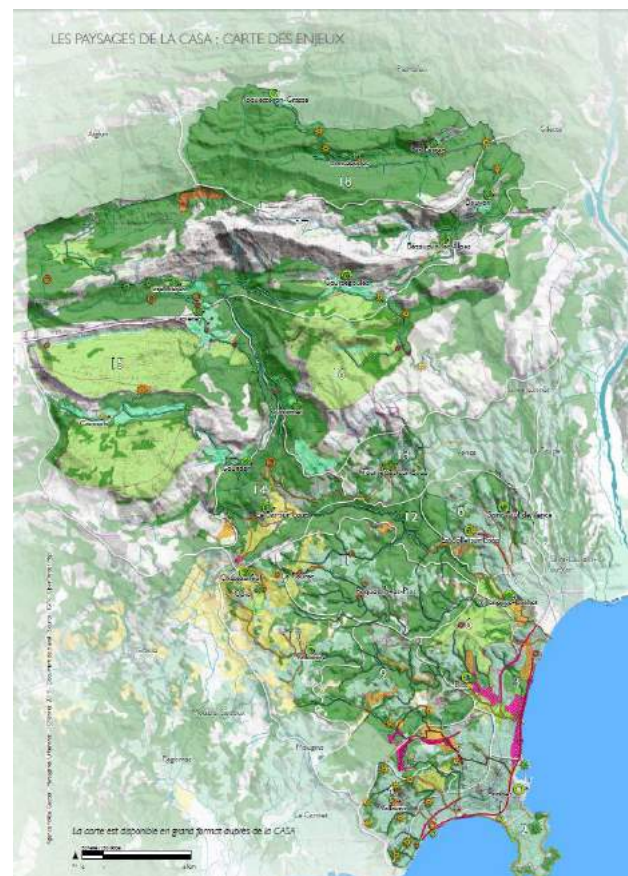


Fig. 3 / Carte des enjeux extrait du Plan Paysage © CASA

- les actions de développement économique comme l'agriculture : intervention foncière, réaménagement d'anciennes propriétés ou de nouveaux fonciers agricoles en lien avec les



Note de synthèse 2017 – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

communes ; participation à la mise en place de plan de gestion d'espaces boisés avec nos gestionnaires/partenaires.



Fig. 4 / Ferme des Grenouilles - Parcelle agricole acquise par la CASA © jonathan Flandin - Natureparif

- la politique de l'habitat avec la réalisation du guide éco-construire en intégrant les enjeux énergétiques, d'aménagement et de construction durable et en accueillant la biodiversité et au travers d'approche BDM pour certains projets

- les actions de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : l'animation Natura 2000 et le suivi des évaluations d'incidences, le PCET au travers notamment du volet adaptation et "villes et villages étoilés", la restauration des berges et de la continuité de la Brague (par le SIAQUEBA), les actions de sensibilisation sur tout le territoire pour tout public y compris écoles (Appel à projet Activ'Ta'Terre, Casa'venir, Plan Paysage).



Note de synthèse 2017 – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Action présentée dans le chapitre « Aménagement du territoire : démarches de planification en faveur de la biodiversité » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

Réalisation d'inventaires naturalistes sur les sites à enjeux d'aménagement

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« Les inventaires naturalistes sont réalisés par anticipation sur des secteurs à enjeux d'aménagement déclarés d'intérêt communautaire, sur les secteurs envisagés pour le développement de logements sociaux et sur les secteurs de développement du bus-tram.

Ils peuvent également être réalisés dans le cadre d'un besoin d'actualisation d'un inventaire naturaliste ou en cours d'études pré-opérationnelles (dossier d'étude d'impact).

Ces inventaires présentent plusieurs objectifs :

- Améliorer la connaissance de la biodiversité par la réalisation d'inventaires, notamment sur les secteurs à enjeux et les plus sous tensions.
- Anticiper et adapter les projets d'aménagement à la biodiversité de chaque site et aux enjeux globaux de la trame verte et bleue.
- Bénéficier d'une expertise naturaliste et de préconisations concrètes sur les projets d'aménagement en cours ou à venir. Ceci permet de les adapter ou de prévoir, si la destruction ne peut être évitée, des compensations.

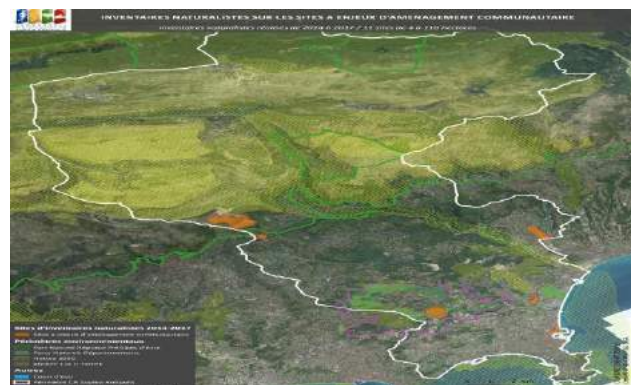
Les inventaires faune-flore sont réalisés pendant les quatre saisons et font l'objet d'un marché à bon de commande ainsi que d'une expertise naturaliste complémentaire sur un groupe d'espèces. Ils permettent une mission d'accompagnement, notamment au regard de l'interprétation de leur résultat, ainsi qu'au regard des préconisations au sein des projets d'aménagements.

Les études pré-opérationnelles d'aménagement portées par la collectivité (essentiellement des ZAC) sont lancées avec la connaissance des résultats de ces inventaires, au moins au stade de définition des scénarii d'aménagement. L'objectif est d'adapter les

scénarii d'aménagement en fonction des résultats des inventaires pour minimiser les impacts sur l'environnement et anticiper le dossier d'étude d'impact. Les résultats d'inventaire ainsi que les orientations d'aménagement du projet sont présentés à l'Autorité Environnementale, et lorsque des enjeux moyens et forts sont identifiés, le projet est adapté au mieux.

En ce qui concerne les opérations de moindre ampleur, telles que des opérations de logements, les inventaires et les préconisations sont transmises aux porteurs de projets, qui doivent adapter leurs propositions à ces dernières.

Le projet d'extension de la zone d'activités de la Sarrée au Bar-sur-Loup d'une superficie de 10 ha est un exemple de projet réadapté après les inventaires naturalistes réalisés sur site. L'emprise de ce projet a été revue à la baisse de 5 ha en raison d'enjeux naturalistes forts (50 pieds d'ophrys de Bertoloni et présence du lézard ocellé sur un secteur). Le choix de la CASA et de la commune concernée a été de réadapter le projet en préservant les espaces à très forts enjeux mais également de prévoir des espaces de compensation qui seront gérés durablement par la collectivité pour le développement du lézard ocellé.





Note de synthèse 2017 – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Fig. 5 / Cartes des secteurs ayant fait l'objet d'inventaires © CASA



Fig. 6 / ZA de la Sarrée © Cécile Vo Van -Cerema

Complément des évaluateurs :

Ces inventaires sont réalisés depuis 2014, et doivent normalement se terminer en 2019, une prolongation est toutefois possible.

Ces inventaires systématiques sur l'ensemble des secteurs à enjeux du territoire de la CASA permettent d'anticiper sur les aménagements futurs. C'est le cas du projet d'extension de la zone d'activités de la Sarrée au Bar-sur-Loup. Les inventaires ont permis d'identifier des espèces protégées et d'adapter le projet en fonction. Cette démarche permet de prévoir à l'avance les problématiques administratives liées à la présence de ces espèces et de prévoir les mesures nécessaires pour les protéger en amont de l'aménagement.

Il serait souhaitable de compléter ces suivis après l'aménagement pour évaluer l'évolution de la biodiversité sur un même espace.

L'aménagement du Bus-Tram d'Antibes en est un autre exemple. 9 espèces protégées ont été identifiées sur une partie de l'emprise du projet. Les inventaires ont permis de mettre en place des mesures d'évitement pour 7 d'entre-elles.

De plus, il est à noter que les services Aménagement et Environnement font partie de la même direction depuis 5 ans ce qui facilite les liens et la transversalité sur les projets.

La CASA est candidate depuis juillet dernier de l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Quartiers durables"

[En savoir plus sur le projet d'extension de la Sarrée au Bar-sur-Loup](#)



Fig. 6 / ZA de la Sarrée © Jonathan Flandin - Natureparif



Note de synthèse 2017 – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis



Fig. 7 / Mesures compensatoires : terrains réservés pour l'habitat du Lézard ocelé © Cécile Vo Van - Cerema



Note de synthèse 2017 – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Action présentée dans le chapitre « Biodiversité locale : gestion et suivi » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

Restauration végétale des berges et de la continuité écologique de la Brague et de ses affluents

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« A travers ses missions, le Syndicat Intercommunal de l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses Affluents (SIAQUEBA) vise le maintien de l'équilibre entre développement humain et préservation de la nature.

Les opérations de restauration et d'entretien menées par le syndicat sont définies dans le cadre d'un plan de gestion à l'échelle du bassin versant et répondent à quatre objectifs principaux :

- Ecologique : préservation des milieux naturels et de la biodiversité
- Hydraulique : maintien ou amélioration des conditions d'écoulement des crues
- Piscicole : préservation et mise en valeur de l'habitat piscicole
- Paysager : valorisation des secteurs remarquables

Le syndicat s'attache ainsi à la préservation et à la mise en valeur des milieux aquatiques au travers de ses interventions de restauration écologique de berges, assurée par la plantation d'espèces adaptées, l'entretien et la régénération de la ripisylve, la lutte contre les espèces invasives et le recours ponctuel aux techniques du génie biologique.

Parallèlement, le SIAQUEBA surveille de près la biodiversité des cours d'eau et des milieux rivulaires en réalisant régulièrement des inventaires.

Il œuvre également pour la restauration de la continuité écologique de la Brague et de ses affluents avec son programme de travaux d'arasement des seuils obsolètes, qui permettra de rétablir la libre circulation piscicole et le transit sédimentaire. Le SIAQUEBA a engagé en 2013 une étude pour définir sa stratégie globale de restauration de la continuité écologique sur les 24 seuils recensés sur la Brague et ses affluents, représentant environ 100 km de cours d'eau au total.

Cette étude a permis en 2014 d'identifier 4 seuils aval à traiter en priorité pour rétablir la libre circulation piscicole et le transit sédimentaire, 3 en maîtrise d'ouvrage syndicale et 1 par la commune de Biot. Cette priorisation a été reprise dans l'arrêté du 19 juillet 2013 relatif au classement des cours d'eau, notifiant les enjeux de la continuité écologique et les obligations de rétablissement à l'horizon 2018.

Après la réalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre en 2015, les travaux ont été engagés en 2016 et ont permis d'arasement un seuil et de réaliser en parallèle de lourds travaux post-crue (crue du 3 octobre 2015 sur Biot et environs).

Les travaux se poursuivront en 2017 sur les 3 autres seuils prioritaires.

Par ailleurs, le syndicat s'emploie depuis de nombreuses années, à restaurer des berges par les techniques du génie écologique pour favoriser la biodiversité sur le corridor des cours d'eau : fascines de saules, lits de plants et plançons, talutage en pente douce et lits de plants et plançons.

Enfin, il lutte également activement contre les plantes invasives (jussie, ailanthe, buddléia de David, érigeron de Karvinski, robinier bambou), par des campagnes d'arrachage et d'éradication. Ses actions définies dans son plan de gestion sont en adéquation de la stratégie régionale de lutte contre les espèces invasives, définie par le Conservatoire Botanique Nationale Méditerranée. Le SIAQUEBA soucieux de la préservation de la biodiversité et de l'amélioration des biotopes a développé un programme de suivi de la qualité des eaux sur 14 stations, en vue d'identifier la nature des intrants polluants et résorber les sources de pollution. Ce suivi se base sur des analyses d'eau saisonnières sur 14 stations et une évaluation de la qualité hydrobiologique des cours d'eau sur 6 stations en s'appuyant sur les indicateurs normalisés des macro-



Note de synthèse 2017 – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

invertébrés (IBGN), des micro-algues (IBD) et des macrophytes (IBMR).

Il réalise également tous les 5 ans un suivi de l'évolution de la biocénose en rapport avec ses actions entreprises à partir de 30 espèces faunistiques caractéristiques du bassin versant de la Brague (avifaune, odonates, lépidoptères et orthoptères) sur 6 stations d'habitats représentatives du bassin versant. Ces suivis lui permettent d'avoir une bonne vision de l'évolution de la biodiversité et d'adapter ses mesures de gestion. »



Fig. 7 / Talutage des berges en pente douce et élargissement de la section d'écoulement. © CASA

Complément des évaluateurs :

Cette action de restauration des berges de la Brague est très intéressante. Elle permet de répondre aux enjeux liés aux continuités écologiques aquatiques mais également de restaurer un fonctionnement naturel pouvant faire face aux risques d'inondation. C'est d'ailleurs la crue d'octobre 2015 qui a accéléré la réalisation des travaux sur certains secteurs fortement touchés (exemple du village de Biot). Un travail d'inventaire des zones expansion des crues est réalisé par le Syndicat. Celui-ci travaille avec les communes concernées en partenariat avec le CEN PACA pour qu'elles protègent dans leur PLU ces zones.

Cependant, cette action est portée par le Syndicat et non par la CASA directement, qui finance le Syndicat.

À terme, le SIAQUEBA va être intégré à la CASA, qui récupérera la compétence hydraulique.



Fig. 8 / Restauration des berges de la Brague à Biot © Jonathan Flandin - Natureparif



Note de synthèse 2017 – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Autres actions en lien avec le thème « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité »

Projet de Bus-Tram Antibes-Sophia Antipolis

Pour faire face à l'évolution prévisible des besoins en déplacements, la CASA lance son projet de bus à haut niveau de service (BHNS), dénommé bus-tram, dont la mise en service est prévue à l'horizon 2019-2023. Destiné à changer en profondeur l'organisation des déplacements et à répondre aux défis du développement durable, ce nouveau dispositif assurera une desserte de proximité régulière entre le centre-ville d'Antibes et Sophia Antipolis. Le service sera assuré par un véhicule routier moderne et à grande capacité.

Sur une partie de son parcours le bus-tram traverse le parc naturel départemental de la Brague. Les inventaires et études d'impacts réalisés ont permis la mise en œuvre de la séquence ERC. Ainsi les mesures pour éviter et réduire les impacts sont :

- un partenariat avec les institutions environnementales régionales et nationales (DREAL, CNPN) et 3 ans d'études faune/flore préalables ;
- un tracé qui évite 7 des 9 espèces protégées recensées ;
- un pont sans impact sur la végétation des rives de la Valmasque et permettant un libre passage des animaux ;
- des drains sous la plateforme du bus pour maintenir l'alimentation en eau des prairies humides et ne pas changer la nature de la végétation ;
- des passages à faune ;
- un éclairage réduit et adapté pour ne pas perturber les animaux nocturnes.

Le tracé, conditionné par des pentes maximales de 7% afin de pouvoir faire évoluer le bus-tram en tramway, impacte 2 espèces : Ophrys de Provence et Baldingère aquatique. Des mesures de compensation sont prises en conséquence :

- Intégration de 11 hectares de foncier dans le Parc Naturel Départemental de la Brague, pour moins d'un hectare nécessaire au projet ;

- Restauration et la gestion de milieux ouverts.
- Financement par la CASA de la mise à jour du plan de gestion et son suivi sur 10 ans

De plus, un ingénieur écologue est dédié à la surveillance du chantier :

- surveillance de non introduction de graines de plantes invasives ;
- défrichage en hiver pour éviter la période de reproduction des oiseaux ;
- mise en place de protections physiques autour des espèces à ne pas toucher ;
- Réduction des emprises de travaux au minimum : utilisation de la voie du bus-tram en construction comme piste de chantier ;
- Stockage du matériel de chantier interdit dans le Parc durant tous les travaux.



Fig. 9 / Zone préservée dans le cadre du projet de Bus-tram © Jonathan Flandin - Natureparif



Note de synthèse 2017 – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

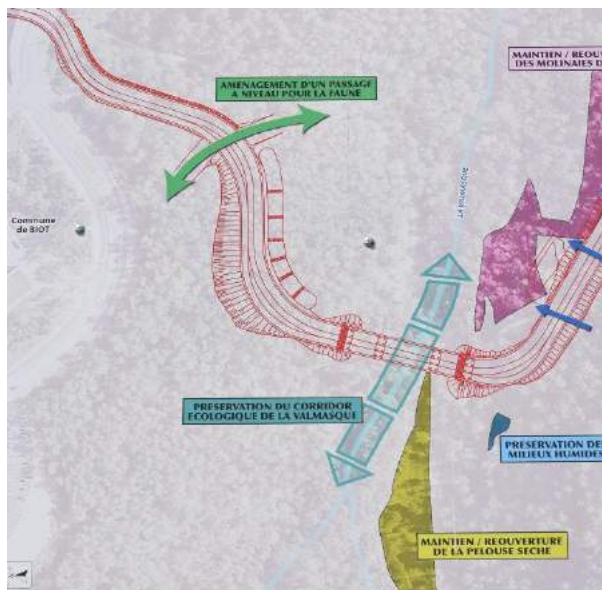


Fig. 9 / Mesures de réduction et compensation des impacts du projet de bus tram © Cécile Vo Van - Cerema

Autres actions sans lien avec le thème « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité »

Objectif zéro pesticide : état des pratiques de la collectivité

Sur les espaces qu'elles gèrent, la collectivité n'utilise plus aucun produit phytosanitaire d'aucune sorte, ce qui correspond au niveau d'exigence du Label Terre Saine. Les espaces gérés sont les espaces verts autour des bâtiments communautaires (désherbage manuel), les toitures végétalisées du théâtre et de la médiathèque communautaire (désherbage mécanique si besoin),

ainsi que trois sites Natura2000. De plus, la collectivité a acquis il y a quelques années une papeterie désaffectée au cœur d'un site Natura2000, dont les espaces naturels environnants font l'objet d'une fauche tardive une fois par an, en essayant de préserver au mieux les aristoloches, plante hôte de la Diane.

Citoyenneté

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« Depuis 2013, la communauté d'agglomération a mis en place un dispositif d'Education à l'Environnement et au Développement Durable sous la forme d'un appel à projets intitulé "Activ'Ta Terre".

Cette démarche vise à accompagner les porteurs de projets (enseignants du primaire, secondaire jusqu'au BTS, et les animateurs de centres de loisirs sans hébergement (CLSH)) pour la mise en œuvre de projets s'appuyant sur la notion de « citoyenneté d'action ».

L'objectif est d'impliquer les enfants dans des actions touchant leur environnement proche pour permettre

une prise de conscience de la responsabilité de chacun, afin de développer de nouveaux comportements et déboucher à terme sur un engagement dans l'action.

Le projet donnera lieu à une production (outil de communication ou outil pédagogique). Ce support doit être reproductible, diffusable et récupérable par la collectivité et aura pour objet la sensibilisation d'autres publics (classes, parents, habitants du quartier, du village).

Des actions de terrain dans le quartier, lors d'événements communaux, kermesses de fin



Note de synthèse 2017 – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

d'année, inaugurations... sont réalisées dans le cadre des actions de sensibilisation de proximité. La diffusion des outils réalisés (site internet de la collectivité, gazettes communales, expositions lors d'événements communaux) ont pour but la valorisation du travail des enfants mais également de sensibiliser un public plus large souvent plus sensibles aux messages transmis par les enfants.

Pendant l'année scolaire 2016/2017, de nombreux projets abordent différentes thématiques autour de la biodiversité et permettent des actions concrètes en terme de préservation ou de sensibilisation sur :

- les chenilles processionnaires. Mené en partenariat avec l'ONF et la LPO, cette action va aboutir à une journée de sensibilisation où les enfants vont apprendre aux habitants du quartier à fabriquer des nichoirs et iront implanter les nichoirs dans leur forêt.

- les macro-déchets: Cette action présente un parcours des déchets avec une vision globale du bassin versant, afin de montrer l'impact de nos déchets sur la biodiversité marine. Durant tout un week-end, une exposition sera présentée à l'école par les enfants.

- Nos amis les insectes : fabrication et mise place d'un rucher dans le jardin familial à proximité ainsi que la fabrication d'un hôtel à insectes mis à disposition du collège de proximité (projet jardin bio). Présentation de la vidéo du projet le jour de la fête communale.

- 4 projets ont placé la biodiversité au cœur de leur structure : création d'espaces de biodiversité à l'intérieur des locaux (terrarium, fourmilière,...), mare pédagogique, aménagement à l'aide d'objets de récupération sur l'ensemble des espaces disponibles (jardinières, jardinières suspendues, murs végétaux...), un centre en particulier va devenir refuge LPO. Restitution : présentation pour la fête de la famille.

- Le CLSH travaille sur la thématique de l'olivier notamment la lutte contre un ravageur, la mouche. La fabrication de pièges sera proposée au grand public lors d'une journée consacrée à l'olivier en partenariat

avec le moulin de la commune. Les pièges seront mis en place dans l'olivieraie communale avec le lancement d'un protocole de suivi assuré par les enfants.

- 3 projets mis en place en partenariat avec Intel Pentium ont permis la création d'objets connectés permettant des suivis scientifiques. Il s'agit de nichoir, d'un rucher école et d'une mare. Ces réalisations deviennent de sites vitrines et pédagogiques pour les autres établissements. Ces projets sont présentés lors de la fête des sciences et plusieurs manifestations.

- Création de haies : une haie gourmande (lycée horticole) et une haie méditerranéenne. Ces deux projets vont permettre de réaliser un chantier participatif grand public pour la fête de la truffe. Les différentes actions : création d'espaces pérennes au sein des établissements scolaires dans le cadre des projets (mares pédagogiques, murs végétaux, suspensions fleuries / aromatiques, prairies fleuries, nichoirs, hôtels à insectes, haie gourmande / mellifères, rucher école ou dans des espaces communaux (jardins familiaux, plate-bandes, crèches...). Ces actions permettent de réintroduire la biodiversité dans des espaces où elle avait disparue mais surtout servent de support pédagogique permanent pour les enfants d'une part et pour le grand public d'autre part lors des actions de sensibilisation de proximité en fin de projet.

Certains de ces espaces deviennent également des sites vitrines car ont vocation à accueillir d'autres établissements pour des visites pédagogiques.

Ainsi, les réalisations ainsi que les outils pédagogiques ou de communication créés lors de ces projets permettent à la fois de favoriser la biodiversité en créant de nouveaux espaces pour l'accueillir mais également ont un rôle important en terme de sensibilisation pour sa préservation auprès du jeune public et par leur intermédiaire du grand public.

L'objectif étant également de fournir des outils (fiches techniques, tutoriels...) créés par les enfants pour permettre la reproduction à l'infini de ces aménagements par les citoyens. Cette démarche



Note de synthèse 2017 – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

basée sur une citoyenneté d'action s'appuie sur un ancrage local permettant une application concrète dans le quotidien des enfants et par rebond sur celui des adultes. »



Fig. 10 / Sensibilisation de proximité : animation d'un stand sur les auxiliaires au jardin : Fête de la rose à la Colle sur Loup © CASA

Complément des évaluateurs :

"Activ'Ta Terre" est un très bon projet permettant de faire émerger de nombreuses actions (36 projets sur 16 communes) et initiatives en faveur de la biodiversité. L'exemple du Centre International de Valbonne (CIV) montre que les établissements et enseignants s'impliquent de plus en plus dans cette démarche. Le CIV a ainsi mis en place un jardin de production, une mare, des nichoirs, des hôtels à insectes ou des gîtes à chiroptères. Certains aménagements sont connectés pour suivre leur évolution (les nichoirs ou la mare).



Fig. 12 / Nichoir à mésanges connecté réalisé par les élèves du CIV © cécile Vo Van - Cerema



Note de synthèse 2017 – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis



Fig. 11 / Passage à hérissons réalisé par les élèves du CIV © jonathan Flandin - Natureparif

Soutien aux collectivités pour des projets de ferme biologique

La CASA réalise des études foncières pour identifier des sites à enjeux agricoles et accompagne les collectivités qui souhaitent le développement de ferme biologique sur leur territoire. Dans ce cadre, elle accompagne la commune de Villeneuve Loubet qui a souhaité installer un agriculteur sur son territoire (subvention de la CASA pour l'acquisition foncière). Ce projet s'inscrit dans une démarche

de DD, répond aux objectifs de la commune qui visent à soutenir et développer l'agriculture locale et privilégier l'approvisionnement des cantines scolaires par des circuits courts avec des produits naturels et de saison pour les enfants.

A ce jour, dans cette commune un agriculteur est en place et propose de la vente à la ferme, livre la cantine scolaire 1 à 2 fois par mois ainsi que la crèche.



Note de synthèse 2017 – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Évaluateurs : Jonathan Flandin, Natureparif / Edouard Massonneau, AUDAT / Stéphanie Garrido, ARPE PACA / Cécile Vo Van, CEREMA

Date de la visite de terrain : Vendredi 16 juin 2017

Personnes rencontrées : Serge Bibet, directeur aménagement environnement à la CASA / Céline Charrier, responsable du service environnement à la CASA / Cédric Cheneval, technicien de rivière au SIAQUEBA / Sylvie Ponthus, direction infrastructures et réseaux de la CASA / Fabienne Guitard, service environnement de la CASA / M. et Mme Dargent, professeurs au CIV / Lionnel Luca, Député de la Nation, Maire de Villeneuve-Loubet et Vice-Président délégué à l'environnement et à la biodiversité à la CASA / Fleur Voute, responsable urbanisme de Villeneuve-Loubet
